

Les crédits

M. Beatty: C'est déjà ce qu'elle a fait. Vous dormiez peut-être.

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait: «C'est déjà ce qu'elle a fait. Vous dormiez peut-être.» Lui, il dormait peut-être lorsque son gouvernement a enlevé 20 milliards aux Canadiens dans le besoin au cours des six dernières années. Beaucoup d'autres Canadiens ne dorment pas, notamment des enfants, parce qu'ils ne sont pas adéquatement nourris. Il trouve peut-être ça drôle, rester ici à sourire du fait que 40 p. 100 des Canadiens qui utilisent les banques alimentaires sont maintenant des enfants. Il rira peut-être aussi de savoir qu'à Montréal il y a des enfants qui ne peuvent pas passer leurs examens parce qu'ils ont l'estomac vide. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne pensons pas qu'il y ait là matière à rire. Une des raisons pour lesquelles nous voulons proposer à ce moment-ci, 15 jours avant Noël, un débat unique sur la vaste gamme de dossiers socio-économiques, y compris le salaire minimum, c'est parce que celui-ci représente le niveau minimum absolu de soutien fédéral nécessaire pour compenser la perte du pouvoir d'achat qui s'est produite au cours des six dernières années de gouvernement conservateur. Il faudrait le relever à 5,88 \$ l'heure.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui commencera à évoluer non seulement autour des compressions budgétaires. Croyez-moi, la matière ne manque pas avec les «sabreurs» conservateurs. Ceux-ci peuvent trouver de l'argent pour vendre la TPS, mais ils font tout pour empêcher les enfants canadiens de manger à leur faim.

Par ailleurs, nous voulons que le gouvernement fédéral trouve une solution réelle au problème très précis des travailleurs pauvres qui doivent se contenter de salaires dont le gouvernement devrait avoir honte. En effet, le taux horaire de 4 \$ n'a pas changé depuis 1986; le pouvoir d'achat réel des plus indigents qui sont employés sous le régime fédéral est demeuré inchangé depuis cette année-là et ils ont perdu un pouvoir d'achat de 1,88 \$ l'heure, en dollars réels fondés sur le taux de salaire minimum annuel de 1979.

Nous voulons que le gouvernement mette sur pied des programmes réels pour venir en aide à ces Canadiens qui tentent de survivre pendant une période économique difficile. Nous ne voulons pas de sourires narquois et de

belles paroles de la part du gouvernement. Nous avons besoin de programmes très précis. Nous demandons au gouvernement de prendre un engagement précis sur la question du salaire minimum et sur une révision des prestations destinées aux enfants, que le gouvernement a sabrées ces six dernières années.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je tiens également à féliciter ma collègue de Hamilton-Est pour avoir traité d'une série de questions qui touchent le Canadien moyen et tous ceux qui souffrent des mesures prises par ce gouvernement.

Hamilton et Sault Ste. Marie ont ceci en commun en ce qui a trait au aciéries, je parle de la Loi sur l'assurance-chômage. Je voulais lui demander de nous faire part de son opinion sur la règle des 85 p. 100, suivant laquelle des gens qui vivent un conflit de travail depuis 16 semaines, en ce qui nous concerne, et ne sont pas automatiquement admissibles à l'assurance-chômage, même après avoir vécu tout ce temps avec 100 \$ ou moins par semaine. Ils ont des familles, c'est un temps de l'année particulièrement difficile.

Je voudrais savoir ce que pense la députée de la décision sur cette règle de 85 p. 100. Il me paraît bien étrange, et je suis sûr qu'il doit sembler tout aussi injuste aux gens qui sont aux prises avec ce genre de conflit, que le gouvernement accepte une décision qui a été rejetée par tous, y compris la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême, et qu'il maintienne cette règle de 85 p. 100 au détriment des travailleurs du pays.

• (1610)

Je voulais simplement connaître son opinion à ce sujet. Pourquoi le gouvernement maintiendrait-il une règle aussi injuste?

Mme Copps: Monsieur le Président, le gouvernement fédéral n'aurait pas dû toucher à la loi quand le tribunal a invalidé la règle du 85 p. 100 en juillet 1989.

En modifiant la loi en ce sens, le gouvernement a démontré une fois de plus qu'il cherche à évincer les travailleurs du régime de l'assurance-chômage. Monsieur le Président, après une mesure comme la loi C-21, qui retire des milliards de dollars du régime de l'assurance-chômage, la règle du 85 p. 100 est le coup de grâce asséné aux travailleurs des aciéries.